



MISE à la COMMERCIALISATION

Faire une DTMC sur « Mon Minervois »

Les Déclarations de Transaction vrac ou de Mise sous Conditionnement (DTMC) sont réalisables sur la plateforme de services informatiques MonMinervois.

Mais pour ce qui concerne les Déclarations de Transaction vrac, si vous avez fait un contrat interprofessionnel (DéclaViti), il n'est pas nécessaire de doubler cette formalité ! Les informations nous sont transmises et apparaîtront dans votre compte.

! : Cela ne vous dégage pas de l'obligation de respecter les délais de déclaration avant retraitement...

I – Les DTMC

I. 1 – En général

Les Déclarations de Transaction vrac ou de Mise sous Conditionnement sont des obligations déclaratives prévues par le Code Rural et reprises dans les cahiers des charges des appellations. Elles s'appliquent à tous les opérateurs.

Elles ont vocation à rendre possible le contrôle obligatoire des produits. Elles sont donc particulièrement importantes et leur « oubli », notamment répété, peut passer pour une volonté de se soustraire au contrôle avec des sanctions en conséquence de la part de l'organisme de certification.

I. 2 – Les délais

- **Déclaration de Transaction VRAC** : si vous n'avez pas à la doubler sur « Mon Minervois » par rapport à votre déclaration de contrat sur « DéclaViti », **ce contrat pour valoir Déclaration de Transaction doit en respecter les délais** à savoir :

10 jours ouvrés avant la retraitement au minimum

- pour les appellations Minervois et Minervois-La Livinière,
- 5 jours ouvrés pour l'appellation Muscat de Saint-Jean-de-Minervois.

- **Déclaration de Mise sous Conditionnement** :

10 jours ouvrés après l'opération au plus tard

- pour les appellations Minervois et Minervois-La Livinière,
- 8 jours ouvrés avant l'opération pour l'appellation Muscat de Saint-Jean-de-Minervois.

A noter : Pour chaque lot conditionné, vous devez disposer d'une analyse réalisée avant ou juste après le conditionnement (15 jours maximum) à conserver au moins 6 mois, ainsi que d'un minimum de 4 bouteilles témoins à conserver pendant au moins 6 mois.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS – 35, Quai des Tonneliers – 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 – Fax : 04.68.91.70.90 – mail : minervois@cru-minervois.com



II – En pratique, sur « Mon Minervois »



① Je me connecte à mon compte

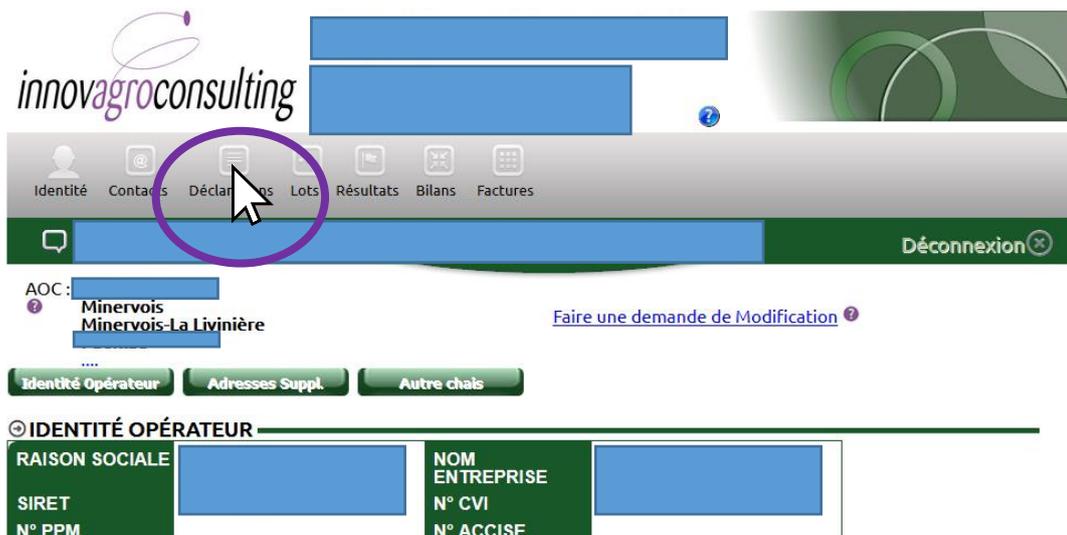
Sur le site internet officiel de l'appellation Minervois : www.leminervois.com, je clique sur « Espace Pro » dans la barre grisée en bas de mon écran (grossi dans la « loupe » violette sur la capture d'écran ci-dessous ①) :



Puis je saisis mes codes d'accès dans le bloc de connexion à la plateforme ②. Ces codes vous ont été envoyés par courrier ou par email et peuvent vous être réadressés sur simple demande.

② J'accède à l'espace « Déclarations »

En cliquant sur l'onglet « **Déclarations** », comme illustré ci-dessous, j'ouvre l'espace dédié aux déclarations.



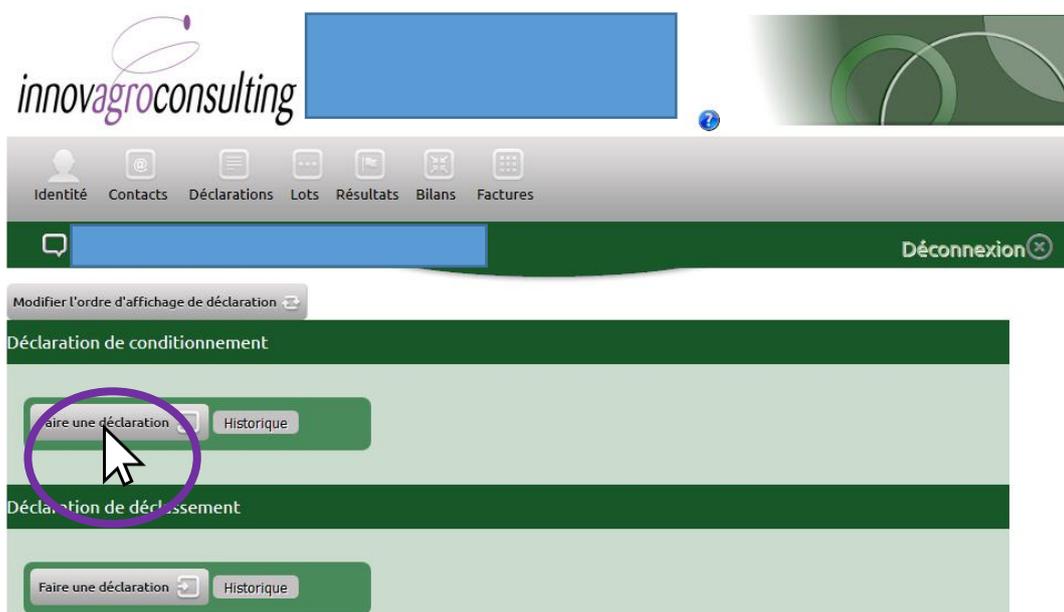
En fonction de vos activités et des appellations pour lesquelles vous êtes habilités, différentes déclarations sont possibles. Pour faire une déclaration de conditionnement, on choisit cette dernière et on clique sur « **Faire déclaration** » comme illustré ci-dessous :



MISE à la COMMERCIALISATION

Faire une DTMC sur « Mon Minervois »

p. 3 / 5



Les onglets « Transaction vrac hors du territoire national » ou « Transaction vrac » concernent uniquement les déclarations qui ne font pas l'objet d'une déclaration sur DéclaViti (déclaration entre négociants par exemple).

Le formulaire ci-dessous s'ouvre :

IDENTITÉ OPÉRATEUR

Nom/Raison sociale :
SIRET :
N° CVI :
Adresse :
CP - Ville :
Téléphone :
Fax :
Portable :
Courriel

SUIVI DE LA DÉCLARATION

Date déclaration :
Année de déclaration : 201
Auteur déclaration :
Déclarant :
Date Réception Organisme :
Date Validation Organisme :
Auteur Validation Organisme :

PRESTATAIRE DE SERVICE (EVENTUEL)

choisir parmi les référencés
choisir parmi les non référencés

Si votre prestataire n'est pas présent dans les listes, veuillez renseigner au minimum son nom, adresse, code postal et ville (il s'enregistrera dans la liste des prestataires personnels lors de la validation de la déclaration)

Nom - Raison sociale * :
SIRET :
Adresse * :
CP/Ville * :
Téléphone :
Fax :
Courriel :

* saisie obligatoire

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com



Sur la partie haute, vous avez vos informations de contact et la possibilité de saisir un éventuel prestataire de service. Mais aussi dans la partie droite (illustré avec un curseur) un **champ obligatoire** qui est la date de la déclaration.

A noter : Si le formulaire ne s'ouvre pas quand vous cliquez sur « Faire déclaration » c'est que les fenêtres « pop-up » sont bloquées sur votre ordinateur. Il vous faut cliquer sur « Autoriser les fenêtres pop-up ». C'est le plus souvent dans un bandeau jaune clair au niveau de la barre d'adresse de votre navigateur internet ou tout en bas de l'écran 😊

③ Je saisis mon ou mes lots

Dans la partie basse du formulaire, vous devez désigner l'adresse d'entrepôt ① (si plusieurs sont possibles), comme illustré ci-dessous, et ensuite renseigner les informations sur le lot concerné dans le bloc de saisie « LOTS ».

DÉCLARATION DE CONDITIONNEMENT Fermer

Veuillez cocher dans la liste ci-dessous l'adresse du site d'entreposage (Obligatoire) :

Site	Adresse	CP	Ville	
<input checked="" type="checkbox"/> Entrepôt				Ajouter
<input type="checkbox"/> Entrepôt				
<input type="checkbox"/> Conditionnement				
<input type="checkbox"/> Validation				

①

OBSERVATIONS DE L'OPÉRATEUR

OBSERVATIONS DE L'OI

LOTS

Ajouter un lot

Appellation* Coteaux d'Aix-en-Provence

Identifiant du lot *

Produit*

Millésime* 2017

Volume (Hl)* Hl

N° de(s) cuve(s)

Type de conditionnement

Date du 1er conditionnement

* obligatoire

Ajouter

2

Valider la déclaration Fermer

3

www.innov-agro.fr v17.10.15.2217



Pour chaque lot renseigné, et ce dès le premier lot, il faut cliquer sur « **Ajouter** » ②.

A noter : pour les volumes avec des décimales, il faut utiliser la virgule (et non le point)

④ Je valide la déclaration

Une fois tous les lots ajoutés, vous pouvez « **Valider la déclaration** » ③ pour l'envoyer : les informations saisies sont également transmises à l'organisme de certification pour nos appellations, Qualisud, qui pourra vous contacter si nécessaire dans le cadre d'un contrôle.

Vos déclarations sont enregistrées. Vous pouvez les consulter à tout moment en accédant à au bouton « Historique » à droite de chaque bouton « Faire déclaration » dans le Menu « Déclarations » ou dans le menu « Lots » également.

The screenshot shows the user interface of the 'Mon Minervois' website. At the top, there is a navigation menu with icons for 'Identité', 'Contacts', 'Parcelles', 'V/DREV', 'Déclar', 'Lots', 'Résultats', 'Bilan', and 'Factures'. The 'Déclar' icon is circled in purple. Below the navigation bar, there is a section for 'IDENTITÉ OPÉRATEUR' with fields for 'RAISON SOCIALE', 'SIRET', 'N° PPM', 'N° TVA INTRACOM', 'NOM ENTREPRISE', 'N° CVI', and 'N° ACCISE'. There is also a 'COORDONNÉES' section with fields for 'ADRESSE OP', 'PAYS', 'TELEPHONE', and 'PORTABLE'. A 'Valider' button is visible at the bottom of the form.

Une équipe à votre service

PRESIDENT Philippe Coste

DIRECTEUR Stéphane Roux

DIRECTRICE TECHNIQUE & ADJOINTE
Marie Vidal Vigneron

SECRETAIRE TECHNIQUE & PROMOTION
Béatrice Vilcot

TECNICIENNE VIGNE & VIN Marion Alran

RESPONSABLE DE LA MAISON des VINS et COMMUNICATION Bertrand Cros-Mayrevieille

MAISON des VINS
Jules Briechle



SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homs
Tél : 04.68.27.80.00 - Fax : 04.68.91.70.90 - mail : minervois@cru-minervois.com